

**Composition de la Municipalité et du
Conseil communal pour la législature 2026-2031**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objectif de fixer, dans le cadre du renouvellement des autorités communales qui aura lieu au printemps 2026, le nombre de membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la prochaine législature qui débutera le 1^{er} juillet 2026 et se terminera le 30 juin 2031.

Selon la loi sur les communes (LC), une éventuelle modification ne peut se faire qu'avant le 30 juin de l'année précédant ce renouvellement¹, soit, dans le cas présent, avant le 30 juin 2025.

2. Détail des propositions

Concernant le Conseil communal

Pour les communes de plus de 3'000 habitants, le Conseil communal est forcément élu au système proportionnel², les listes recueillant moins de 5 % du total des suffrages valables exprimés ne sont pas prises en comptes pour l'attribution des sièges.

Le nombre de membres du Conseil communal peut être fixé entre 35 et 70 pour les communes entre 1'001 et 5'000 habitants³. Il est actuellement de 55, nombre qui semble cohérent et suffisant, tant à la Municipalité qu'au bureau du Conseil communal.

Une augmentation du nombre de membres ne paraît, aux yeux de la Municipalité, en tout cas pas raisonnable.

Concernant la Municipalité

La Municipalité peut être composée de 3, 5, 7 ou 9 membres⁴. Elle est élue au système majoritaire à deux tours⁵.

¹ Art. 17, al 3 LC pour le Conseil communal et art 47 al 2 LC pour la Municipalité.

² Art 144, al 2 de la Constitution vaudoise (Cst-VD)

³ Art. 17, al 2 LC

⁴ Art. 47, al 1 LC

⁵ Art. 149, al 1 Cst-VD

Tout comme c'était déjà le cas en 2015⁶, la Municipalité propose de maintenir le statu quo à 5 membres. En effet, si une augmentation de leur nombre permettait de mieux répartir la charge, elle impliquerait, à l'inverse, un travail de coordination et de cohésion plus important.

Enfin, les municipalités composées de 5 membres sont largement majoritaires dans le canton et correspondent aux réalités de la plupart des communes comparables en taille avec la nôtre.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 70/2025 adopté en séance de Municipalité du 10 février 2025 ;
- oui le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N° 70/2025 tel que présenté ;
2. de conserver le nombre de membres de la Municipalité à 5 pour la législature 2026-2031 ;
3. de conserver le nombre de membres du Conseil communal à 55 pour la législature 2026-2031.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :		Le Secrétaire :
		
Claudia Perrin		Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 10 février 2025

Déléguée municipale : Mme Claudia Perrin, Syndique

Annexe : tableau comparatif

⁶ Voir le préavis municipal N° 48/2015 du 12 janvier 2015



Annexe - Tableau comparatif

Commune	District	Population au 31.12.2023	Conseillers communaux	Municipaux
Lausanne	Lausanne	144 365	100	7
Renens	Ouest lausannois	21 466	80	5
Pully	Lavaux-Oron	19 298	100	5
Ecublens	Ouest lausannois	13 334	75	7
Prilly	Ouest lausannois	12 439	75	5
Lutry	Lavaux-Oron	10 796	85	5
Bussigny	Ouest lausannois	10 645	75	5
Epalinges	Lausanne	9 910	80	5
Chavannes-près-Renens	Ouest lausannois	9 337	50	5
Crissier	Ouest lausannois	9 327	70	5
Le Mont-sur-Lausanne	Lausanne	9 274	65	5
Echallens	Gros-de-Vaud	6 572	60	5
Préverenges	Morges	5 223	65	5
Saint-Sulpice	Ouest lausannois	5 138	60	5
Cheseaux-sur-Lausanne	Lausanne	4 842	60	5
Cossonay	Morges	4 772	55	5
Lucens	Broye-Vully	4 599	50	7
Hautemorges	Morges	4 343	70	7
Prangins	Nyon	4 284	55	5
Vallorbe	Jura-Nord vaudois	4 121	50	5
Romanel-sur-Lausanne	Lausanne	3 992	55	5
Belmont-sur-Lausanne	Lavaux-Oron	3 896	60	5
Aubonne	Morges	3 841	55	5
Founex	Nyon	3 792	50	5
Leysin	Aigle	3 729	45	5
Château-d'Oex	Riviera-Pays-d'Enhaut	3 625	60	7
Savigny	Lavaux-Oron	3 448	60	5
Penthalaz	Gros-de-Vaud	3 199	50	5
Etoy	Morges	2 920	50	5
Echandens	Morges	2 910	60	5
Cugy	Gros-de-Vaud	2 733	55	7
Froideville	Gros-de-Vaud	2 728	55	5
Lonay	Morges	2 693	50	5
Assens	Gros-de-Vaud	1 698	45	5
Paudex	Lavaux-Oron	1 538	45	5
Jouxens-Mézery	Lausanne	1 493	50	5
Morrens	Gros-de-Vaud	1 142	35	5
Villars-Sainte-Croix	Ouest lausannois	980	40	5